

PAYS: **RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

Date d'Approbation du Programme
Pays par le Conseil d'Administration: **JANVIER 2003**

Domaine du sous-programme: **STRATEGIES EN POPULATION ET DEVELOPPEMENT**

Date d'examen préalable par le Comité
d'examen des sous-programmes : **27 mars 2003**

Durée prévue : **Six (6) ans**

Date de lancement : **2003**

Contribution du UNFPA : **2 200 000 US \$, dont :**
1 500 000 US \$ (Fonds réguliers)
700 000 US \$ (Fonds multi-bi)

Signé :

Pour le Fonds des Nations Unies pour la Population **Date.....**

SOMMAIRE

1. Justification du sous-programme

- 1.1. Contexte
- 1.2. Réalisations et leçons tirées des activités passées
- 1.3. Objet, produits et stratégies du sous-programme proposé
- 1.4. Couverture géographique
- 1.5. Parties prenantes
- 1.6. Avantages comparatifs du UNFPA

2. Relations entre les produits et les activités

3. Activités transversales

4. Modalités d'exécution, suivi et coordination du sous-programme

5. Autres Assistances Extérieures

6. Apports du Gouvernement

7. Apports du UNFPA

Annexes

Cadre logique du sous-programme

Justification du sous-programme

1.1. Contexte

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) propose d'appuyer un cinquième programme en matière de population pour la période 2003-2008 pour un montant de 6,7 millions USD dont 4,5 millions sur ses ressources ordinaires afin d'aider le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie à atteindre ses objectifs en matière de population et développement.

Depuis 1991 la République Islamique de Mauritanie (RIM) s'est engagée dans un processus de démocratisation marqué par l'élection au suffrage universel du Président de la République, et l'organisation d'élections législatives et municipales pluralistes en octobre 2001. L'adoption par le Gouvernement mauritanien le 8 décembre 1999 d'une Déclaration d'Orientation sur la Bonne Gouvernance a permis de définir, avec l'appui des Nations Unies, le cadre général d'un Programme National de Bonne Gouvernance. De grands chantiers sont en cours, tels que l'amélioration de la gestion des affaires publiques marquée par le renforcement des institutions de contrôle, la décentralisation, les droits de l'homme, l'information de l'administration publique, la généralisation de l'accès aux NTIC et l'amélioration du fonctionnement de l'administration publique. Un des axes majeurs du programme de bonne gouvernance concerne la décentralisation par le renforcement du dispositif institutionnel, le renforcement des outils et des capacités de gestion urbaine et communale, l'implication de la société civile et l'élaboration de plans et stratégies de développement intégré pour les communes et les villes.

Au plan de la société civile, le mouvement associatif a pris un essor important au cours des dernières années, consacré par la naissance de nombreuses associations et ONG nationales et régionales intervenant dans tous les secteurs sociaux/économiques et à l'environnement. Parfois réunies au sein de réseaux peu d'entre elles sont effectivement structurées et opérationnelles.

Au plan économique, les principales ressources nationales proviennent du commerce, du secteur minier et de la pêche, le pays disposant d'un potentiel important en matière d'élevage et dans une moindre mesure d'agriculture. A partir de 1985 la mise en œuvre de plans successifs d'ajustement structurel a conduit à une libéralisation progressive de l'économie et à une évolution globalement favorable des principaux indicateurs macro-économiques. Au cours de cette période un ensemble de mesures de sécurité destinés aux plus pauvres a été initié qui a conduit à maîtriser l'inflation et à faire progresser certains secteurs sociaux dont celui de l'éducation.

Cependant, les résultats restent fragiles. Le PIB par habitant est évalué à 380 \$EU. L'IDH est passé de 0,303 en 1990 à 0,451 en 1998 et la pauvreté, qui affecte particulièrement le milieu rural, a globalement reculé : 46% de la population vit avec moins de un dollar par jour selon les résultats de l'EPCV 2000, alors que ce pourcentage était de 50% en 1996. Si ce pourcentage tend à diminuer, le nombre de pauvres demeure constant, et l'incidence et la profondeur de la pauvreté tendent à stagner. Les niveaux d'incidence de la pauvreté et de l'extrême pauvreté varient peu selon le sexe du chef de ménage. La vulnérabilité des ménages dirigés par une femme est cependant plus importante, en raison notamment du lien établi entre le niveau d'éducation et la pauvreté. Le monde rural, dont les ressources tiennent à des activités en partie aléatoires (conditions climatiques...) est également fortement marqué par la vulnérabilité, avec notamment une forte insécurité alimentaire, en terme de manque de disponibilité des denrées, de manque d'accès permanent aux aliments, et de qualité nutritive insuffisante des aliments. Les zones rurales sont les zones où la pauvreté est la plus massive, avec comme régions les plus affectées le Gorgol et le Guidimakha, où l'incidence de la pauvreté est supérieure à 70%. La situation est meilleure en monde urbain, mais elle tend à se dégrader à Nouakchott.

Un autre indice encore inquiétant est la stabilisation des inégalités, mesurée par l'indice de Gini qui est resté presque constant : 37,7% à 39% entre 1996 et 2000, alors qu'il était en diminution auparavant. Les ménages pauvres n'ont donc pas bénéficié des fruits de la croissance. L'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, recherché par le CSLP, est donc un réel défi pour le gouvernement dans les années à venir

La République Islamique de Mauritanie (RIM) fait partie, depuis Mars 1999, des pays éligibles à l'initiative de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE). Cette qualification lui ouvre l'accès à d'importantes ressources financières qui devront être prioritairement affectées à la lutte contre la pauvreté. Dans cette optique, le gouvernement a lancé un processus participatif de préparation d'une stratégie de lutte contre la pauvreté, auquel ont pris part le secteur public, les collectivités décentralisées, les partenaires de la société civile, les partenaires au développement et les organisations non gouvernementales (ONG). De ce processus est né un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté dont l'un des objectifs à long terme est d'atteindre, à l'horizon 2015, les objectifs de développement social définis sur la base des recommandations des sommets mondiaux auxquels le pays a souscrit (Jomtien, Copenhague, le Caire, Beijing, La Haye) et de réduire de moitié la pauvreté rurale d'ici 2015.

Cinq domaines prioritaires ont été retenus pour la période du CSLP 2001-2004 : (i) le développement rural, pour lequel l'objectif est de ramener l'incidence de la pauvreté à moins de 53%, (ii) le développement urbain des quartiers périphériques des grandes villes et des principales villes secondaires, (iii) l'éducation, où les principaux objectifs sont de garantir l'accès universel et porter le taux de rétention à plus de 65%. Le quatrième (iv) des axes stratégiques retenus pour la réduction de la pauvreté est l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, en particulier la santé, à travers l'atteinte d'un taux de couverture sanitaire de 80% de la population dans un rayon de 5km, la réduction du taux de mortalité infanto-juvénile, la réduction du taux de mortalité maternelle de 747 à 450 décès pour 100.000 naissances vivantes à l'horizon 2010 et à 250 décès pour 100.000 naissances à l'horizon 2015. L'hydraulique villageoise en constitue le cinquième (v).

Le programme d'assistance du UNFPA se fonde sur les stratégies retenues dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et sur les recommandations du bilan commun de pays (CCA) effectué par le Système des Nations Unies, et qui a débouché sur l'élaboration d'un Cadre pour le Développement de l'Assistance du Système des Nations Unies (UNDAF) qui a identifié quatre axes stratégiques d'intervention : (i) promotion de la Gouvernance et des Droits de l'Homme ; (ii) la lutte contre la mortalité maternelle et infanto-juvénile ; (iii) le renforcement de l'éducation et de la formation ; (iv) une gestion durable de l'environnement, de la sécurité alimentaire et de l'accès aux ressources.

Sur les quatre axes stratégiques identifiés, le programme d'assistance du UNFPA entend contribuer aux trois premiers. En relation avec la promotion de la Gouvernance et des Droits de l'Homme, le programme contribuera notamment à trois volets identifiés : (i) l'appui à la décentralisation et à la gouvernance locale, (ii) le renforcement de la capacité d'identification et de mise en œuvre des politiques de développement, (iii) le renforcement de la société civile. Concernant le deuxième axe stratégique relatif à la lutte contre la mortalité maternelle et infanto-juvénile, le programme contribuera notamment à mettre en œuvre quatre volets : (i) le renforcement des services sociaux essentiels, (ii) l'appui à la lutte contre les pratiques néfastes, (iii) le renforcement de la maîtrise de la fécondité, (iv) la prévention du VIH/SIDA. En relation avec le troisième axe portant sur le renforcement de l'éducation et de la formation, le programme contribuera notamment à deux volets : le renforcement de l'alphabétisation fonctionnelle, le renforcement de la scolarisation des filles en milieu secondaire.

A la fin de l'année 2000 la population de la Mauritanie s'élevait à 2 508 000 individus inégalement répartis sur un territoire de 1.030.700 km² partagé entre un espace désertique saharien couvrant les trois quarts du pays et une zone sahélienne couvrant le dernier quart. Le nombre de mauritaniens a été multiplié par cinq en 45 ans, l'effectif dépassant 2,5 millions en 2000, sous l'effet d'un taux d'accroissement annuel moyen estimé à 2,9% depuis 1977. Ce taux de croissance reste aujourd'hui élevé, même s'il est en diminution (2,4% par an entre les deux recensements de 1988 et 2000).

L'information démographique est récente: à l'indépendance, en 1960, les données étaient celles léguées par la puissance coloniale à travers quelques enquêtes administratives ou sectorielles. Les premières informations exhaustives en termes d'effectifs et de structure remontent au recensement de 1977 suivi d'une deuxième édition en 1988 et d'une troisième en 2000/2001. L'état civil placé au rang de priorité nationale a fait l'objet d'une profonde réforme gérée par le Secrétariat d'Etat à l'Etat Civil (SECEC) créé, à cet effet, en 1995. Plusieurs départements ministériels, dont ceux de la santé et de l'éducation ont leur propre service de statistique. Cependant, en l'absence de données complètes de l'état civil (55,2% des naissances sont déclarées), l'appréhension des variables du mouvement naturel de la population est le fruit d'enquêtes spécifiques : Enquête démographique de 1964-65 ; Enquête fécondité de 1981,

Enquête Papchild de 1990 et, Enquête démographie/santé (EDS) de 2000/2001. En matière de migration, une enquête a été réalisée en 1993. La plupart de ces opérations, mis à part le dernier recensement et EDS, n'ont été que partiellement exploitées et publiées.

Selon ces différentes sources, la fécondité a sensiblement et régulièrement baissé au cours des deux dernières décennies, l'indice synthétique passant de 6,3 en 1981 à 4,7 en 2000 avec des variations selon le niveau d'instruction (3,5 pour les femmes avec une instruction secondaire et plus) et le milieu (3,5 en milieu urbain et 5 en milieu rural. Le calendrier de la fécondité est précoce, concrétisé par un taux de fécondité générale de 83 pour mille à 15-19 ans et un maximum de 214 pour mille à 25-29 ans. La nuptialité est régie par les préceptes l'Islam, le mariage étant universel et précoce (24 % des femmes âgées de 15 à 19 ans et 52 % des femmes entre 20 et 24 ans). L'âge médian chez les femmes est de 17 ans, lorsque chez les hommes, il est de 28 ans.

D'une façon globale, la mortalité a significativement reculé et l'espérance de vie est passée de 43,6 à 53,8 ans entre 1982 et 2000. Cependant, en dépit de l'élargissement de la couverture sanitaire et de la politique menée pour la santé de la mère et de l'enfant, les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile sont encore élevés (plus de 100 décès pour mille naissances), ainsi que le taux de mortalité maternelle évalué à 747 pour 100.000 naissances.

Conséquence directe du niveau encore élevé de la fécondité et accessoirement à celui de la mortalité, la population mauritanienne est majoritairement jeune: 50% ont moins de 18 ans. Les femmes représentent un peu plus de la moitié de la population totale du pays (51%).

La situation de l'épidémie du VIH/SIDA en Mauritanie est inquiétante. Les données disponibles permettent d'estimer une prévalence encore basse (environ 1%) mais avec une tendance à l'aggravation, eu égard à l'augmentation exponentielle de la séroprevalence chez les donneurs de sang (0,3% en 1993, 0,9% en 1996, 1,7% en 1998), et de fortes disparités entre régions. Le VIH/SIDA en Mauritanie atteint principalement les hommes entre 20 et 35 ans, et ses conséquences socio-économiques peuvent vite devenir préoccupantes. A cet égard, l'année 2000 a marqué le début d'une prise de conscience politique de la menace qu'il constitue pour le développement socio-économique de la Mauritanie. Fruit d'un plaidoyer intense des Nations Unies, relayé par la mobilisation des Imams et des parlementaires, des activités de sécurisation du sang d'une part, de sensibilisation des publics cibles d'autre part (militaires, écoles) et enfin de collecte de données, ont ainsi pu être menées en 2001.

La migration est une caractéristique traditionnelle de la population mauritanienne. Au cours des dernières décennies la sécheresse a provoqué un exode rural massif, poussant les nomades à se sédentariser et conduisant la population urbaine à passer d'environ 10% de la population totale au début des années 60 à environ 40% en 2000, selon les premières estimations du recensement. Les nomades ne représentent plus que 4,8% de la population totale du pays. La migration externe est également traditionnelle et importante mais ne fait pas l'objet d'une évaluation quantitative. La forte croissance urbaine a largement excédé les capacités de gestion de cette croissance et, dans une large mesure, l'urbanisation se fait d'une manière spontanée en dehors de toute planification. Il s'ensuit une croissance rapide des périphéries des grands centres urbains, autant de facteurs qui rendent plus difficile la mise en oeuvre de programmes efficaces de lutte contre la pauvreté et génèrent une demande importante d'infrastructures et d'équipements pour les différents secteurs sociaux..

Population et développement

Dans la foulée de la CIPD la Mauritanie a adopté en 1995 une Déclaration de politique de population (DPP) à vocation multisectorielle, fruit d'une réflexion et de débats menés dans toutes les régions du pays. La DPP souligne que l'intégration des problèmes de population et de développement est une condition nécessaire à une croissance économique qui assure le bien être des populations et se fixe pour objectif majeur la lutte contre la pauvreté. Huit objectifs ont été définis : (i) assurer une répartition spatiale optimale ; (ii) assurer un meilleur suivi des émigrés ; (iii) protéger la famille et promouvoir le bien être de la femme et de l'enfant ; (iv) assurer la santé de la population ; (v) assurer l'éducation et la formation pour tous ; (vi) protéger les groupes vulnérables ; (vii) protéger l'environnement ; (viii) développer la recherche sur la population.. Le suivi de la mise en oeuvre de la DPP a connu moins de succès du fait de la faiblesse des capacités nationales institutionnelles et techniques. On note cependant des avancées sectorielles comme en matière de SR et de politique de la famille. Le processus d'élaboration d'un Programme national de santé de la reproduction (PNSR) a été lancé en 1996, sur la base d'une analyse de la situation portant sur la période 1990-1995. Officialisé en mars 1999 le PNSR est en principe le cadre de référence de toute intervention dans le domaine de la SR.

Promotion de la femme

Les femmes représentent 51 % de la population mauritanienne. Si le statut de la femme diffère d'un milieu socio-culturel à un autre, les frontières entre ethnies ont tendance à s'estomper, particulièrement en milieu urbain. Environ 30% des chefs de ménage sont des femmes avec un indice de pauvreté trois fois plus élevé que chez les ménages dirigés par les hommes. Le taux de chômage féminin est de 27% contre 15% pour les hommes en 2000. Le déséquilibre du marché du travail au détriment des femmes s'explique en grande partie par leur moindre niveau d'éducation à preuve le taux brut de scolarisation des filles qui de 83,5% dans l'enseignement du premier degré passe à 14% dans l'enseignement secondaire.

Le rôle de la femme dans la vie économique tend toutefois à s'élargir avec l'émergence rapide d'un entrepreneuriat féminin dans le secteur informel et un engagement croissant des femmes dans de petites activités de commerce. Par contre la faible représentativité des femmes dans la prise de décision politique et institutionnelle persiste: seules 7.7% des fonctions d'encadrement supérieur et de direction sont exercées par des femmes (trois occupent un poste ministériel). La présence des femmes reste cantonnée aux mouvements associatifs féminins, dont les coopératives, estimées à 1.274 en 1998, un chiffre en progression constante.

Même si elle progresse, la prise en compte d'une approche genre dans la définition des stratégies nationales demeure timide. Le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF) a été créé pour promouvoir la condition de la femme et assurer l'intégration de l'approche genre dans les politiques et programmes sectoriels. Un Groupe de suivi inter-ministériel genre (GSG), constitué de points focaux genre de huit Ministères a été mis en place et a initié l'élaboration de stratégies sectorielles d'intégration de l'approche genre dans les différents programmes sectoriels. C'est sous son égide qu'une « Stratégie Nationale de Promotion de la Femme » a été élaborée et comportant les axes suivants : amélioration de la rentabilité du travail des femmes, participation des femmes et des ONG féminines dans les instances de développement à la base, adoption d'une politique de famille, élaboration d'une stratégie IEC et renforcement du SECF.. Ainsi le CSLP méconnaît la situation spécifique des femmes et n'analyse pas les implications des réformes engagées sur leurs conditions de vie. L'environnement juridique affectant la condition de la femme s'est renforcé avec la ratification, en 1999, de la Convention pour l'élimination des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes (CEDEF) « pour les parties non contraires à la shariah et conformes à la constitution » et le Code du Statut Personnel (CSP) en juin 2001.

Les mutilations génitales féminines (MGF) concernent 75 % de la population féminine âgée de 15 à 49 ans. Les relations sexuelles en dehors du mariage, y inclus les phénomènes de prostitution ou de viol ne sont pas officiellement reconnues. L'avortement est illégal.

1.2. Réalisations et leçons tirées des activités passées

Acquis

Le 4^{ème} programme de pays du UNFPA a été initialement approuvé pour la période 1998-2001 avec un budget de 7 millions de dollars, dont 4 prélevés des ressources ordinaires du UNFPA. Conformément aux recommandations issues de la revue à mi-parcours, le programme a été prolongé d'une année, afin de se conformer à l'agenda de la politique économique de gouvernement et à la nécessité d'harmoniser les cycles de programmation du système des Nations Unies.

Sur les 3 millions de dollars qui devaient provenir de fonds multilatéraux, 1,9 ont été mobilisés pour l'exécution du financement de la Banque mondiale au recensement. De plus le UNFPA est associé aux autres agences (UNICEF, PND, OMS, PAM, FAO) dans un projet d'éducation des filles financé par la Fondation des Nations Unies. Les contraintes rencontrés dans l'exécution des fonds propres du UNFPA ont été les retards enregistrés dans la mise en œuvre du programme et les plafonds annuels inférieurs aux montants approuvés.

Le quatrième programme a notamment contribué à:

- une meilleure connaissance des questions de population par la réalisation du 3^{ème} recensement de la population et de l'habitat (qui a bénéficié de la seule assistance technique du UNFPA) ainsi que de la première l'enquête démographique et de santé, deux opérations qui ont bénéficié d'un plaidoyer pour la mobilisation de fonds développés par le UNFPA et notamment, pour le recensement, par l'EAT/Dakar ;

- la cartographie et à la mise en place de fiches de collecte de l'état civil ;
- l'élaboration d'une stratégie d'institutionnalisation de l'EmP/EVF dans le système scolaire et à préparer sa généralisation dans l'ensemble des établissements secondaires du pays.
- la formation continue (grâce à l'EAT) des membres du Groupe de suivi interministériel genre (GSG), constitué de points focaux genre de huit Ministères ainsi que les premières étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies sectorielles d'intégration de l'approche genre;
- l'élaboration de trois plans directeurs IEC/plaidoyer en matière de santé, de population et développement et de mise en œuvre de la Stratégie nationale de promotion féminine (SNPF) ;
- la ratification de la CEDEF et l'adoption d'un Code du Statut Personnel (CSP), stipulant notamment un âge minimum au mariage.

Difficultés rencontrées

Elle ont essentiellement porté sur (i) le manque de coordination opérationnelle entre les différentes composantes des sous-programmes et entre les différents secteurs (ii) la mobilité du personnel et son manque de motivation, tant au niveau central qu'au niveau régional (iii) le niveau de mobilisation des ressources de la contrepartie nationale et l'absence de concertation pour leur utilisation (iv) les faibles capacités nationales en matière d'absorption, élaboration, gestion, suivi et évaluation (v) la mise en œuvre et la coordination entre les activités d'IEC du programme et celles d'autres programmes, les organes de coordination étatique fonctionnant de façon verticale et ponctuelle (vi) le suivi des indicateurs retenus dans le cadre logique élaboré « a posteriori » (vii) la non implication de la société civile, notamment en matière d'IEC/plaidoyer (viii) le suivi sur le terrain compte tenu des ressources humaines limitées du bureau et des contraintes imposées par l'exécution nationale (ix) les difficultés financières propres au UNFPA et les réductions des plafonds de dépenses (x) la faiblesse de l'analyse des données sexo-spécifiques pour l'identification de problèmes genre nationaux pour appuyer le plaidoyer et légitimer la nécessité d'intégration de l'approche genre dans les programmes sectoriels et la prise en compte, par l'analyse, des différences socio-culturelles régionales (xi) la non-conformité entre certains articles de la CEDEF et la shariah ainsi que l'absence de structures de lutte contre les violences à l'égard des femmes et leur prise en charge.

Leçons tirées

Parmi les principales leçons tirées du quatrième programme, on peut retenir que : (i) le recours à la coopération Sud/Sud permet une meilleure adaptation de la formation aux besoins identifiés ; (ii) la décentralisation des activités devrait améliorer leur suivi, la prise en compte des besoins locaux et l'implication des communautés ; à cet effet elle implique une concentration sur une aire géographique restreinte ; (iii) les capacités institutionnelles et techniques nécessitent un renforcement particulièrement à travers le développement de mécanismes et d'outils de coordination et de suivi des programmes aux niveaux central et régional (base de données désagrégées par sexe, âge et région) ; (v) le positionnement commun des agences du SNU contribue au développement de stratégies efficaces de plaidoyer (VIH-Sida, MGF, SR jeunes) ; (vi) le décalage entre le niveau de connaissance et certaines pratiques nécessite d'intensifier les activités de plaidoyer en insistant sur l'implication des communautés dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies IEC.

1.3. Objet, produits et stratégies du sous-programme proposé

Le programme dans son ensemble doit contribuer aux objectifs identifiés dans le CSLP pour l'horizon 2015, notamment à : (i) la réduction de la population vivant sous le seuil de pauvreté de 46,3 % à 16,9 % au niveau national et de 61,2% à 34 % en milieu rural ; (ii) la réduction de l'ISF à 3 enfants par femme ; (iii) la réduction de la mortalité maternelle de 747 à moins de 500 pour 100.000 naissances vivantes, et de la mortalité infantile de 20% ; (iv) la stabilisation de la progression de la prévalence du VIH/Sida à moins de 2% ; (v) la réduction du taux de fécondité des adolescentes 15-19 ans de 83 pour mille à 65 pour mille ; (vi) la réduction des MGF 71,3% à 50 % ; (vii) l'amélioration de la représentativité des femmes dans les organes de décision (assemblées parlementaires de 3,8 % à 15 %) et dans les fonctions d'encadrement supérieur et de direction de 7,7% à 20 % ; (viii) l'amélioration du taux brut de scolarisation des filles au primaire de 81 % (1999) à 100% et le maintien dans le système scolaire selon une proportion de filles atteignant la 6ème année du fondamental passant de 50% (1999) à 100% ; (ix) la réduction du taux d'analphabétisme des femmes de 54,8 % à 40 %.

Le sous-programme proposé entend contribuer à atteindre des objectifs nationaux de développement du Gouvernement. Le but est la réduction de la pauvreté et l'amélioration sensible et durable de la qualité de la vie à travers : (i) une meilleure adéquation entre population et développement et (ii) la réduction des inégalités entre les sexes.

L'objet du sous-programme est de: (i) contribuer à une prise en compte effective des questions de population dans les politiques sectorielles, contribuer aux stratégies de développement, en tenant compte de la dimension genre et des besoins régionaux (ii) contribuer à la réduction des disparités entre les rôles sociaux des hommes et des femmes.

Cinq produits contribueront à l'atteinte des objets du sous-programme à savoir : (i) Les capacités de mise en œuvre (suivi et coordination) de la DPP et des programmes sectoriels renforcées au niveau central et des régions d'intervention ; (ii) Le système d'information fonctionnel pour le suivi de la mise en œuvre de la DPP, des programmes sectoriels, intégrant le genre et les données régionales ; (iii) L'accès à l'information pertinente en matière de population et de SR équitablement renforcé ; (iv) L'adhésion accrue à la DPP actualisée de la part des décideurs, des leaders religieux et des élus locaux, dans les régions d'intervention ; (v) L'environnement juridique amélioré dans les zones d'intervention.

1.4. Couverture géographique

La couverture géographique se fonde sur : (i) les priorités nationales (ii) les réalités locales (iii) les investissements disponibles et (iv) le mandat du UNFPA en favorisant la possibilité de développer des initiatives intégrées de population et développement, genre, plaidoyer, et de santé de la reproduction dans les zones d'intervention sélectionnées.

Le programme a une couverture nationale pour tout ce qui concerne les aspects : renforcement des capacités de gestion, coordination, systèmes d'information et fourniture de contraceptifs. Pour des raisons d'efficacité, des zones de concentration de certaines activités, notamment en SR, prévention du VIH/ SIDA en milieu jeune, plaidoyer, connaissance de l'environnement juridique, accès à l'information des communautés et collecte d'information par des études ponctuelles et de recherches opérationnelles, sont retenues.

1.5. Les parties prenantes

Trois catégories sont impliquées dans l'exécution et la mise en œuvre du sous-programme.

- Les parties prenantes primaires sont les populations cibles bénéficiant d'une manière directe des activités du sous-programme dans les zones d'intervention.
- Les parties secondaires assurent sur le terrain la mise en œuvre des activités du sous-programme. Ce sont le personnel des services régionaux des différents ministères impliqués, les structures communautaires, les associations diverses.
- Les parties prenantes principales sont les acteurs dont l'engagement constitue une des conditions de réussite de la mise en œuvre par leur pouvoir de mobilisation sociale tels les preneurs de décisions du niveau politique, les membres de réseaux de professionnels (juristes, professionnels des media), les élus locaux, les leaders d'opinions, les autorités religieuses.

1.6. Avantages comparatifs du UNFPA

Le UNFPA est le principal partenaire du pays à soutenir un programme global en matière de population. A ce titre, il assure un rôle de plaidoyer en faveur des objectifs de la CIPD pour la mobilisation des ressources. C'est avec l'appui du Fonds que le processus d'opérationnalisation de la politique nationale de population et d'intégration de ses objectifs dans les plans et stratégies sectorielles ont été engagés.

Le UNFPA a été et demeure la seule agence à œuvrer pour une vision stratégique et intersectorielle de l'intégration de l'approche genre, expérimentée avec huit départements ministériels. Il a également pris, aux côtés du SECF, une position de leadership dans la coordination des interventions visant la vulgarisation du Code du Statut Personnel (CSP) et contribué à développer une vision stratégique nationale pour la lutte contre les Mutilations Génitales Féminines, et une plate-forme de concertation avec les acteurs de la société civile.

Les contraintes sur les secteurs sociaux et sur l'emploi qu'exerce la jeunesse de la structure de la population font l'objet d'un plaidoyer initié par le Fonds. En particulier, le UNFPA contribue à élaborer une stratégie intersectorielle d'identification et d'analyse de la prise en compte des besoins SR

des adolescents, à travers l'introduction des questions de SR au sein de l'enseignement secondaire, des clubs d'EMP et des maisons de jeunes.

Le seul centre de documentation informatisé et actualisé spécialisé sur les problématiques en population et développement en Mauritanie, a été créé par le Fonds, et ouvert à la consultation. Ce centre est l'initiateur de la diffusion d'un kit SR jeunes destiné aux adolescents et d'un appui à un réseau national de documentalistes.

Le UNFPA jouit d'un avantage comparatif majeur à travers l'Equipe d'Appui Technique de Dakar. L'appui des conseillers régionaux est incontournable notamment par l'assistance technique apportée à des opérations telles que le recensement, d'une façon générale à la préparation et la mise en œuvre de l'ensemble du programme, ainsi qu'à la mobilisation de financements extérieurs. L'EAT contribue également à développer une masse critique d'expertise nationale en SPD et Plaidoyer.

2. Relations objets, stratégies, activités

Cinq produits sous-programme contribueront à la réalisation des sept produits du programme :

Produit 3 : Capacités de mise en œuvre (suivi et coordination) de la DPP et des programmes sectoriels renforcés au niveau central et des régions d'intervention

Les stratégies envisagées visent le renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la coordination des programmes sectoriels et du programme national de population aux niveaux central, régional et opérationnel. Elles concernent : (i) Renforcement institutionnel des structures chargées du suivi, de la coordination de la mise en œuvre de la DPP au niveau central (Secrétariat de la CNP/DDS, et régional : appui technique, méthodologique, logistique), (ii) Renforcement des capacités d'exécution des différents partenaires pour la mise en œuvre des programmes sectoriels; (iii) Développement des méthodologies et des instruments pour le suivi de la mise en œuvre de la DPP (iv) Développement de partenariat entre les ONG nationales actives en matière de population et développement et les communautés locales (v) Intégration de l'approche genre dans les différents programmes sectoriels (vi) Plaidoyer pour la mobilisation des ressources internes et externes.

S1 : Renforcement institutionnel des structures chargées du suivi, de la coordination de la mise en œuvre de la DPP au niveau central (Secrétariat de la CNP/DDS, et régional)

Quatre activités concourent à la mise en œuvre de cette stratégie (i) la conduite d'une analyse organisationnelle (ii) l'élaboration d'un plan de développement organisationnel (iii) l'équipement de la DDS et des autres structures de mise en œuvre (iv) la formation du personnel impliqué dans la gestion, le suivi et la mise en œuvre du programme de population.

S2 : Renforcement des capacités d'exécution des différents partenaires pour la mise en œuvre des programmes sectoriels parties prenantes chargées de la mise en œuvre

Quatre activités sont retenues pour cet axe : (i) la réalisation d'un inventaire des besoins matériels et en équipement, (ii) la mise en place des équipements et l'évaluation des besoins au niveau central, régional et opérationnel, (iii) l'élaboration d'un plan de formation (selon les domaines et les profils professionnels) y inclus l'approche genre (iv) l'exécution d'un plan de formation.

S3 : Développement des méthodologies et des instruments pour le suivi de la mise en œuvre de la DPP

Il se fera à travers: (i) la formation des cadres en conception et le suivi des plans d'action, (ii) la mise en place d'une base de données pour le suivi des activités du programme.

S4 : Développement de partenariat entre les ONG nationales actives en matière de population et développement et les communautés locales

Quatre activités sont prévues : (i) La mise en place des accords de partenariat, (ii) la formation des ONGs au niveau central et local (iii) le développement d'outils de gestion (iv) le suivi et la coordination des activités sur la base des plans de travail.

S5 : Intégration de l'approche genre dans les différents programmes sectoriels

Elle passe par (i) la facilitation de l'implication du groupe de suivi genre (ii) la formation des cadres nationaux et le GSG à l'approche genre, (iii) la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des stratégies opérationnelles du groupe de suivi genre, (iv) la mise en place d'une documentation sur le genre.

S6 : La mobilisation des ressources internes et externes

Quatre activités contribuent à cette stratégie : (i) le plaidoyer pour la mise en œuvre de la DPP, (ii) le plaidoyer pour la collecte des données socio-démographiques (EDS), (iii) l'élaboration de documents de plaidoyer pour la mobilisation des fonds au niveau national et international (iv) la mise en place de mécanismes pour l'amélioration de la coopération sud-sud.

Produit 4 : Système d'information fonctionnel pour le suivi de la mise en œuvre de la DPP, des programmes sectoriels, intégrant le genre et les données régionales

Les stratégies visent à améliorer les connaissances en matière de population et développement afin de disposer des informations nécessaires pour le suivi et l'évaluation des activités des programmes sectoriels de développement et du suivi des indicateurs de la CIPD et de la Conférence de Beijing. Elles portent sur : (i) l'appui aux activités de recherche, collecte, analyse des données prenant en compte le genre (ii) l'opérationnalisation de la base de données socio-démographiques intégrant le genre au niveau central et régional (iii) la mise en place d'un tableau de bord socio-démographique et environnemental intégrant le genre et la dimension régionale dans une zone pilote (iv) la mobilisation des ressources pour la collecte des données socio-démographiques (EDS).

S1 : Appui aux activités de recherche, collecte, analyse des données prenant en compte le genre

Trois activités contribuent à cette stratégie : (i) l'analyse approfondie des résultats du RGPH et de l'EDS, concernant la fécondité, la mortalité, la migration, l'urbanisation, la croissance de la population urbaine, population et pauvreté, conséquences socio-culturelles concernant le VIH/sida, coûts socio-économiques de la pandémie du VIH/sida(ii) le développement des recherches opérationnelles et complémentaires selon les besoins identifiés, (iii) la diffusion des données, au niveau national et régional.

S.2 Opérationnalisation de la base de données socio-démographiques désagrégée par sexe et niveau géographique pour le suivi des indicateurs du millénaire et prenant en compte ceux de la CIPD et la CPD+5 intégrant le genre au niveau central et régional

Deux activités opérationnalisent cette stratégie : (i) le renforcement de processus de mise en place de la base de données, (ii) la diffusion des données sous forme de CD ROM, bulletin, atlas.

S.3. Mise en place d'un tableau de bord socio-démographique et environnemental intégrant le genre et la dimension régionale dans une zone pilote

Trois activités sont retenues: (i) l'identification des indicateurs dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la DPP, (ii) l'élaboration des tableaux de bord, (iii) la définition des modalités d'utilisation des tableaux de bord.

S.4 La mobilisation des ressources pour la collecte des données socio-démographiques (EDS 2005, recensement 2010)

Elle s'opérationnalise à travers deux activités, (i) l'identification des besoins (ii) l'élaboration des documents de projet,(iii) la diffusion des documents de projets auprès des partenaires au développement, (iv) l'organisation de tables rondes des bailleurs de fonds.

Produit 5 : Accès à l'information pertinente en matière de population et de SR équitablement renforcé

Les stratégies visent à améliorer la mise à disposition de l'information en matière de population/développement : droits en matière de SR, éducation à la vie familiale, VIH/Sida, genre, etc.

Elles concernent - *au niveau global* : (i) la mise en œuvre de la généralisation de l'Emp/EVF dans l'enseignement secondaire ; (ii) la mobilisation des ressources pour l'élimination des stéréotypes dans les manuels scolaires (iii) la sensibilisation des parents pour le maintien des filles à l'école ; (iv) la mise en œuvre des plans directeurs IEC/population ; (v) l'intégration des modules SR, genre, droits, VIH/Sida dans les programmes d'alphabétisation fonctionnelle ; (vi) l'expérimentation d'une radio communautaire satellite pour les jeunes (Worldspace).

S1 : Mise en œuvre de la stratégie de généralisation de l'EMP/EVF dans l'enseignement secondaire.

Cette stratégie sera opérationnalisée par : (i) le développement d'un argumentaire pour la révision des modules, (ii) la formation des enseignants, (iii) le suivi de l'introduction du programme dans la formation initiale des enseignants à l'École Normale Supérieure (iv) l'introduction du concept EMP/EVF dans les nouveaux programmes (v) plaidoyer pour la multiplication des manuels, (vi) plaidoyer pour la visibilité de l'EvF/Emp auprès des partenaires au développement.

S2: Mobilisation des ressources pour l'élimination des stéréotypes dans les manuels scolaires

Elle sera opérationnalisée à travers : (i) l'analyse des résultats de l'étude IPN sur les stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires, (2) le développement d'un argumentaire pour la révision des modules, (3) la révision des contenus

S.3: Sensibilisation des parents pour le maintien des filles à l'école (éducation par les pairs)

Cette stratégie sera opérationnalisée à travers trois activités : (i) la mobilisation des différentes associations du milieu scolaire, (ii) la mobilisation des élus locaux, (iii) la mobilisation des femmes salariées, (vi) la disponibilisation des données portant sur l'éducation des filles, (v) l'évaluation de la stratégie.

S.4: Mise en œuvre des plans directeurs IEC/population dans les zones du projet

Elle sera obtenue par six activités : (i) l'actualisation des plans directeurs IEC/pop., (ii) la réalisation des recherches comportementales sur une base participative, (iii) l'élaboration des messages, (iv) la production des supports, (v) le développement des campagnes médiatiques (pop/dev., genre, SR, VIH/Sida,...), (vi) le renforcement des activités de CIP de proximité par les équipes locales de communication, les réseaux communautaires, la radio rurale, (vii) le suivi et évaluation de la stratégie fondée sur la rétro information.

S.5 Intégration des modules SR, genre, droits, VIH/Sida dans les programmes d'alphabétisation fonctionnelle

Elle passe par : (i) la sensibilisation des institutions concernées (SEAE0, ONG) pour la prise en compte des questions SR, genre, droits, VIH/Sida dans les programmes d'alphabétisation fonctionnelle ; (ii) l'élaboration/adaptation des modules, (iii) la formation des encadreurs du SEAE0 et des ONG chargés de l'alphabétisation fonctionnelle, (iv) la multiplication des supports, (v) le suivi des activités sur une base expérimentale dans une région du sous-programme, (vi) la mobilisation des ressources pour démultiplier l'expérience.

S.6 : Expérimentation d'une radio communautaire pour les jeunes (Worldspace)

Elle se fera à travers six activités : (i) la réalisation d'un sondage sur les préférences d'écoute (ii) une mission d'étude de l'expérience au Niger (Bankilaré), (iii) la mise en place des infrastructures et consommables, (iv) la formation du personnel (v) la mobilisation de partenaires (vi) le lancement des programmes, (vii) le suivi et l'évaluation.

Produit 6: Adhésion accrue à la DPP actualisée de la part des décideurs, des leaders religieux et des élus locaux, dans les régions d'intervention

Les stratégies visent à promouvoir les attitudes positives sur la PF, la lutte contre le VIH/Sida et contre les MGF, le maintien des adolescentes à l'école de la part des décideurs, des religieux, des autorités locales, et d'une façon générale à améliorer l'environnement socioculturel pour la mise en œuvre de la

DPP. Elles concernent : (i) l'élaboration d'une stratégie de plaidoyer en direction des décideurs, des religieux, des autorités locales et élus locaux; (ii) le renforcement du partenariat avec les ONG actives dans le domaine du plaidoyer .

S.1 Plaidoyer par les pairs en direction des décideurs, des religieux, des autorités locales et élus locaux.

Cet axe s'opérationnalise par : (i) l'élaboration d'un argumentaire sur les différentes problématiques de population, genre, droits des femmes, pratiques néfastes, scolarisation des jeunes filles...), (ii) la redynamisation du Groupe Parlementaire sur les différentes problématiques, (iii) l'élaboration des plans de sensibilisation des pairs pour le Groupe Parlementaire, (iv) la formation des professionnels des médias aux différentes problématiques, (v) la sensibilisation des membres des groupes cibles (leaders religieux, leaders communautaires et traditionnels) et les membres des associations sur les différentes problématiques (genre, PF, pratiques néfastes, (vi) le développement des campagnes médiatiques, (vii) la réalisation de deux enquêtes CAP au début et à la fin du programme (viii) sensibilisation des élus par leurs pairs.

S.2 Renforcement du partenariat avec les ONG pour le développement des activités de plaidoyer

Cette stratégie s'opérationnalise à travers: (i) l'élaboration des protocoles d'accord avec les ONG, (ii) la mise en oeuvre des protocoles d'accord, (iii) l'identification des besoins en formation des ONGs (iv) la formation des ONGs (iv) le développement des outils de gestion (v) le suivi de la coordination des activités sur la base de plans (vi) l'évaluation du partenariat.

Produit 7: Environnement juridique amélioré dans les zones d'intervention

Les stratégies visent : (i) l'amélioration de la connaissance par les membres de chaque famille de leurs droits et devoirs à travers une large diffusion du CSP dans les langues nationales au niveau des autorités administratives, de la société civile et des communautés locales ; (ii) le renforcement de la capacité des services centraux et régionaux du SECF (iii) le renforcement institutionnel des tribunaux départementaux pour le traitement des litiges, (iv) la création des bureaux de consultation juridique à but non lucratif, (v) la promotion d'activités génératrices de revenus au profit des victimes de litiges familiaux.

S.1 Amélioration de la connaissance des droits et des devoirs par les bénéficiaires.

Cette stratégie est mise en oeuvre par : (i) le développement des supports, (ii) la diffusion du Code du Statut Personnel en langues nationales au niveau des tribunaux, société civile et oulémas et des médias (iii) évaluation.

S.2 : Renforcement de la capacité de la Division litiges du SECF :

Il est réalisé par: (i) le renforcement de la base de données, (ii) la mise en place d'une ligne de téléphone vert, (iii) la mise en place d'une caisse pour les jugements (iv) la création de centres d'écoute et de consultations juridiques à but non lucratif au niveau régional.

S.3 : Renforcement institutionnel des tribunaux départementaux pour le traitement des litiges.

Elle est mise en oeuvre par : (i) la dotation des tribunaux en registres, (ii) l'analyse des registres des tribunaux pour connaître la prévalence des litiges.

S4 : la création des bureaux de consultation juridique à but non lucratif

Elle se fera par : (i) la définition des cahiers de charges des centres, (ii) la mise en place des centres (iii) l'initiation des animateurs en genre lié aux conflits.

S.5: la promotion d'activités génératrices de revenus au profit des victimes de litiges familiaux.

(1) Elaboration d'un plan de mobilisation des ressources, (ii) Plaidoyer pour la mobilisation des ressources, (iii) Mise en place d'un fonds de soutien, (iv) Elaboration de la trame des micro projets, (v) Définition des critères d'attribution.

3. Activités transversales

Les activités de plaidoyer et d'IEC ont été conçues en une approche transversale. La dimension genre quant à elle est incluse comme méthodologie permettant d'identifier les besoins spécifiques aux femmes et aux hommes afin de proposer des réponses adaptées, tant en matière d'accès à l'information relative aux droits qu'à l'identification de messages spécifiques à ces différentes cibles. Etant donné que toutes les stratégies du sous-programme sont soutenues par la production de données, la collecte et la recherche seront elle aussi transversales.

4.1. Modalités d'exécution, suivi et coordination du sous-programme

L'exécution et la mise en œuvre du sous-programme seront assurées par les structures suivantes :

Au sein du **Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED)**, la **Direction du Développement Social (DDS)** créée par décret 032-91 du 14 avril 1991 est chargée de la coordination et du suivi de la mise en œuvre des activités du programme. Elle est également le vis-à-vis d'autres agences comme l'Unicef ou le PNUD. Elle assure le secrétariat de la commission nationale de population. Son rôle de coordination et de suivi doit être renforcée. De même, elle doit pouvoir assurer la place en place et la mise à jour d'une base de données de suivi du programme.

L'Office National de la Statistique (ONS) est chargé de la collecte et de la diffusion des données statistiques. Cette institution a des représentations au niveau régional. Elle constitue un partenaire privilégié du UNFPA pour différentes opérations de collecte dont le recensement de la population et de l'habitat de 2000 et l'enquête démographique et de santé. L'ONS a également démarré le processus de mise en place d'une base de données socio-démographiques.

La **Commission Nationale de la Population** est présidée par le Directeur du Développement Social. La **CNP** : Organisme chargé de suivre la mise en œuvre de la DPP et de conseiller le Gouvernement en matière de population. Cette structure a été créée au lendemain de l'adoption par le Gouvernement de la Déclaration de Politique de Population. Tous les départements impliqués dans la mise en œuvre de la DPP sont membres de la CNP.

Le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF) créé en avril 1992 constitue un acquis important pour les activités en matière de Femmes, Population et Développement. C'est sous son égide qu'une « Stratégie Nationale de Promotion de la Femme » a été élaborée et comportant les axes suivants : amélioration de la rentabilité du travail des femmes, participation des femmes et des ONG féminines dans les instances de développement à la base, adoption d'une politique de famille, élaboration d'une stratégie IEC et renforcement du SECF.

Le **Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement (MCRP)** est chargé de l'élaboration et de l'exécution de la politique nationale en matière d'information. Il est le porte-parole du gouvernement et exerce la tutelle sur les organes publics d'information. Le Comité national IEC : de création récente en 2000, il est chargé de la coordination des activités d'IEC, mobilisation sociale. Les départements impliqués dans la mobilisation sociale sont membres de ce comité. Celui-ci peut appuyer le programme dans l'interface avec la radio et la télévision. Il est présidé par un chargé de mission au Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement.

Le Ministère de l'Education Nationale : l'Inspection générale de l'enseignement secondaire et technique (IGEST) est responsable de l'intégration de l'EMP dans les manuels scolaires, de la formation des enseignants en activités. Une équipe d'une douzaine de membres mettent en œuvre les activités d'EvF/EmP dans le secondaire et sont chargés d'élaborer une stratégie de généralisation qui a débuté avec l'élaboration d'un nouveau programme qui sera testé en septembre 2002.

Le Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports : les inspections de la jeunesse dans chaque département mènent des activités généralement culturelles et sportives surtout pendant les vacances scolaires et constituent un bon canal pour toucher les jeunes scolarisés ou non scolarisés.

Le Ministère du Développement Rural et de l'Environnement : il dispose d'un réseau d'animateurs et constitue un partenaire potentiel dans la sensibilisation des populations rurales.

Le Secrétariat d'Etat à l'Alphabétisation et à l'Enseignement Originel (SEAO) dispose d'éducateurs à travers le pays et coiffe les structures d'enseignement originel. Il organise plusieurs campagnes d'alphabétisation dans toutes les régions du pays. Des thèmes relatifs à la santé, l'environnement sont intégrés dans les contenus des cours d'alphabétisation. Le SEAO organise des campagnes ponctuelles dans les organes publics d'information (Radio-TV, journaux).

Parmi les ONGs :

L'AMPF sera un des partenaires dans la conduite d'activités notamment de recherche qualitatives et de plaidoyer et de IEC sur les droits en matière de santé de la reproduction. D'autres ONGs pourraient être associées à ces activités de plaidoyer.

La production de supports scripto-visuels et audiovisuels de plaidoyer et d'IEC pourraient être assurée à World Vision.

La dimension genre sera mise en œuvre par le Groupe de suivi interministériel genre sous le leadership du SECF. Les campagnes d'IEC et sensibilisation seront exécutées dans le cadre d'un partenariat qui sera développé avec la société civile et les radios rurales sur la base de l'expérience réussie de la vulgarisation du Code du Statut personnel (CSP).

Des conseillers techniques régionaux seront mis en place au niveau des wilayas d'intervention et assureront sur place la coordination et le suivi de la mise en œuvre des activités programmées pour les zones d'intervention. Il sera fait appel à une expertise internationale et plus particulièrement à l'EAT/Dakar dans les domaines où les compétences n'existeraient pas au niveau national.

Pour des raisons d'harmonisation des cycles de programmation avec les autres agences du SNU et avec le gouvernement, la durée prévue du programme est de 6 ans. Une collaboration sera établie entre les différentes agences du Système des Nations Unies représentées en Mauritanie, en particulier l'UNICEF qui intervient dans les mêmes zones d'intervention, et les autres agences de coopération intervenant dans les mêmes domaines. La coopération sud-sud sera développée, notamment en matière de formation.

Suivi et évaluation

Le démarrage du programme coïncidera avec la publication des résultats définitifs du RGPH ainsi que la mise en place d'une base de données sociales au sein de l'ONS. Une base de données de suivi du programme sera mise en place par l'ONS aux niveaux central et régional.

Conformément aux procédures du UNFPA, une revue à mi-parcours du programme sera organisée en 2005 pour évaluer les réalisations et, si nécessaire, procéder à une révision des stratégies adoptées dans le sous programme. Une réunion annuelle du programme sera organisée sous l'égide du Ministère des Affaires Economiques et du Développement, ainsi que des réunions trimestrielles de suivi rassemblant l'ensemble des projets et les conseillers régionaux qui assurent la coordination sur le terrain. Le suivi du programme se fera à travers l'élaboration d'un plan de monitoring comprenant : les visites de terrain, les enquêtes et évaluations ponctuelles.

Le personnel du Bureau local du UNFPA comprend un Représentant, deux chargés de programme, une JPO, deux chargés d'administration, une secrétaire et un chauffeur. Le recours aux VNU nationaux chargés de suivre la mise en œuvre des sous-programmes au niveau régional contribuera à alléger la pression exercée sur le Bureau dans le suivi des activités du programme et dans la formation des nationaux (y compris les ONGs) aux procédures du UNFPA en matière de gestion des projets et à promouvoir l'exécution nationale.

5. Autres assistance extérieures

Le 5e programme s'inscrit dans la dynamique d'actions conjointes menées avec d'autres partenaires au développement, tant bilatéraux que multilatéraux, et convergeant vers les mêmes préoccupations :

Population et développement :

Sous l'égide du PASS la Banque Mondiale apporte une contribution appréciable à la collecte et à l'analyse de données en contribuant au financement de l'essentiel du budget de l'EDS et en participant au financement du recensement (exécution UNFPA) avec d'autres partenaires tels que, outre le UNFPA, le FADES, le Japon et l'Union européenne.

En matière de suivi des indicateurs, conjointement avec le UNFPA, le PNUD et l'UNICEF appuient l'ONS dans la mise en place d'une base de données sociales.

Dans le secteur de l'éducation, la Banque mondiale ainsi que la Coopération française interviennent depuis plusieurs années, en matière d'infrastructures, d'équipements et de coopération technique.

Genre :

Dans le cadre du processus CCA-UNDAF, une analyse causale et un cadre stratégique d'intervention communs en matière de genre ont été élaborés. Au niveau du gouvernement, le groupe de suivi interministériel genre, supervisé par le SECF et initié par le UNFPA constitue le cadre officiel d'intervention où les agences résidentes du SNU (UNICEF, PNUD, OMS et PAM) jouent le rôle d'observateurs et dans lequel s'inscrivent les initiatives d'autres partenaires : BIT, GTZ, Oxfam et ONGs nationales.

IEC/plaidoyer :

Les partenaires dotés d'une capacité à appuyer la conception et la mise en œuvre de stratégies de communication dans le domaine de la SR sont l'UNICEF (soutien à la Télévision et à la Radio nationales, à des radios rurales et à des réseaux locaux de mobilisation sociale tels que les Pôles de communication intégrés (PCI)), ainsi que World Vision en matière de mobilisation sociale liée à la santé.

Droits des femmes

L'UNICEF, le PNUD et le UNFPA ont élaboré avec le SECF un cadre stratégique commun de vulgarisation de la CEDEF et du CSP qui inclut les initiatives d'une coalition d'ONGs nationales « l'alliance pour la promotion des droits des femmes ».

Les mêmes agences ont, avec l'OMS, mis en place un cadre commun de lutte contre les MGF qui inclut des ONG internationales (MSF, GTZ), l'Université de Nouakchott et des ONG nationales.

Jeunes

Le statut de membre du Comité national du projet Jeunes Vie Associative (JVA) mis en place par la Coopération française avec le MFPTJS constitue pour le UNFPA une porte d'entrée pour une collaboration avec Le Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de la jeunesse et des Sports dans le cadre de l'introduction de services SR au sein des maisons de jeunes.

6. Apports du Gouvernement

La contre partie financière du gouvernement est fixée à 20% des coûts totaux du sous-programme

8. Apports du UNFPA

Le FNUAP apportera 2,2 millions USD dont 1,5 millions \$EU sur les ressources régulières et 0,7 millions USD sur les sources multi-bilatérales.

Annexes

Matrice du cadre logique du sous-programme stratégie en matière de population et développement (SPD)

Source : cadre logique du 5^{ème} Programme d'assistance du FNUAP à la Mauritanie 2003-2008

But : contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de développement du Gouvernement, à savoir la réduction de la pauvreté et l'amélioration sensible et durable de la qualité de la vie			
Objectif UNDAF : Contribuer à la réduction de la pauvreté par la lutte contre la mortalité maternelle et infantile-juvénile, la promotion de la gouvernance et des droits de l'homme, et le renforcement de l'éducation et de la formation			
HIERARCHIE DES OBJECTIFS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	MOYENS DE VERIFICATION	POSTULATS ET RISQUES
<p>Objet 2 Favoriser une prise en compte effective des questions de population dans les politiques sectorielles, les stratégies de développement en tenant compte de la dimension de genre et des besoins régionaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - degré d'intégration des questions de population incluant les besoins différentiels des hommes et des femmes dans les politiques et programmes sectoriels de développement - mesure dans laquelle le système d'information intégré fournit régulièrement des données et les indicateurs socio-démographiques désagrégés par sexe 	<p>Document d'analyse des contenus des prog. de dévpt.</p> <p>Rapport d'activité</p> <p>Tableau de bord</p> <p>Base de données actualisée et diffusée</p>	<p>Les ressources financières sont disponibles tout au long de l'exécution du programme</p> <p>Ancrage institutionnel de la CNP</p> <p>Coopération de tous les acteurs dans la création de la base de données</p>
<p>PRODUIT 4 Capacités de mise en œuvre par le Gvt et la société civile (suivi et coordination) de la DPP et des progr sectoriels renforcées aux niveaux central et régional d'intervention 0.3 M \$ EU</p>	<ul style="list-style-type: none"> - taux d'exécution des activités par la société civile - taux d'exécution des activités réalisées au niveau décentralisé - Pourcentage d'activités exécutées en rapport aux activités programmées proche de 100 % - Nombre d'institutions et d'ONG ayant intégré le genre dans leurs programmes et stratégies 	<p>Plans régionaux d'action</p> <p>Rapports annuels d'activité, d'audit, de formation, de mission</p> <p>Stratégie de mobilisation des ressources</p> <p>Plans de suivi</p> <p>Document PNSR</p>	<p>Le personnel formé est maintenu en poste tout le temps de l'exécution du programme</p> <p>Mise en œuvre de la décentralisation</p> <p>Expertise nationale</p> <p>Les ressources humaines peuvent être insuffisantes pour certains profils</p> <p>Les différents partenaires se mobilisent pour la mise en œuvre des programmes sectoriels</p> <p>Volonté politique</p> <p>Mise en œuvre de la décentralisation</p>

STRATEGIES POUR ATTEINDRE LE PRODUIT 4 :

Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques s'obtiendra à travers (i) le développement de mécanismes et d'outils de coordination et de suivi des programmes aux niveaux central et régional (base de données désagrégée par sexe, âge et région) ; (ii) la décentralisation des activités afin d'améliorer le suivi des interventions ; (iii) la prise en compte des besoins locaux et l'implication des communautés.

<p>PRODUIT 5 Système d'information opérationnel pour le suivi de la mise en œuvre de la DPP, du 5^{ème} programme, intégrant la dimension genre et les données régionales 0.6 M \$ EU dont 0.2 M sur fonds multi-bi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La base de données socio-démographiques produit des indicateurs de suivi du 5ème programme fiables désagrégés par sexe - Les résultats des analyses approfondies (RGPH, EDS, EPCV, etc.) alimentent la base de données intégrant les besoins différentiels des hommes et des femmes 	<p>Tableau de bord Base de données de suivi du 5^{ème} progr. Bulletins Atlas démographique Registre Etat civil Documents des enquêtes Annuaire statistique Rapport d'analyse de contenu des programmes</p>	<p>Retard dans l'exploitation des données du recensement et des autres opérations de collecte des données statistiques</p> <p>Disponibilité des ressources humaines pour l'analyse</p> <p>Disponibilité des fonds des autres partenaires</p>
---	--	---	--

STRATEGIES POUR ATTEINDRE LE PRODUIT 5 :

L'amélioration des connaissances en matière de population et développement permettant de disposer des informations nécessaires pour le suivi et l'évaluation des activités du 5^{ème} programme et du suivi des indicateurs de la CIPD et de la Conférence de Beijing s'effectuera à travers (i) l'appui aux activités de recherche et analyse des données de population notamment par l'analyse approfondie du RGPH, de l'EDS et des faits d'état civil prenant en compte les besoins différentiels des hommes et des femmes ; (ii) la contribution à l'élaboration d'un tableau de bord socio-démographique intégrant le genre et la dimension régionale ; (iii) l'appui à la diffusion des données portant sur les questions de population ; (iv) la contribution au renforcement du système d'information sanitaire (SIS) ; (v) le développement de recherches complémentaires ou spécifiques selon les besoins identifiés ; (vi) le plaidoyer pour la mobilisation des ressources notamment pour la prochaine EDS.

<p>Objet 3 Contribuer à la réduction des inégalités entre les rôles sociaux des hommes et des femmes dans les zones d'intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le ratio garçon/fille au secondaire passe de 1,4 à 1,2 - la disparité entre les taux d'alphabétisation des hommes et des femmes diminue de 20% - la prévalence des MGF chez les femmes âgées de moins de 15 ans diminue de 25 % - le % de femmes chefs de ménage vivant dans l'extrême pauvreté diminue de 20 % - le différentiel entre hommes et femmes des besoins non satisfaits en mat de PF diminue de 30 % 	<p>EDS</p> <p>Enquête sur la prévalence des MGF chez les femmes de moins de 15 ans Statistiques MEN</p>	<p>Mise en œuvre du plan national de gestion des ressources humaines</p> <p>Manque de ressources financières et humaines qualifiées</p> <p>Capacités des antennes régionales du SECF</p>
--	--	---	--

<p>PRODUIT 6 Adhésion accrue des décideurs, des leaders religieux et des élus locaux à la DPP actualisée dans les régions d'intervention <i>0.3 M \$ EU dont 0.1 M sur fonds multi-bi</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - le % d'entre eux qui sont favorables aux méthodes de PF, à la prévention du Sida par l'utilisation du préservatif augmente de 25 % - le % d'entre eux qui sont favorables au partage de la prise de décision entre homme et femme concernant la PF, la CPN, l'accouchement augmente de 25% - le % d'entre eux qui sont favorables au maintien de la jeune fille à l'école augmente de 25 % 	<p>Débat parlementaire Couverture média (radio, TV, presse) Couverture religieuse (prêches) Enquête spécifique Focus-group Sondage d'opinion des leaders d'opinion Rapport d'activités Plan opérationnel Argumentaire, IEC</p>	<p>Obstacles socio-culturels Ressources humaines et matérielles du SECF Volonté politique de mise en œuvre des plans directeurs IEC/Plaidoyer (dont opérationnalité du Comité national IEC) et de coopération avec la société civile Stabilité parlementaire Ressources humaines et techniques des média Structuration des réseaux de mobilisation sociale à base communautaire Acceptabilité politique du débat et de l'échange d'information aux niveaux décentralisés</p>
--	--	--	--

STRATEGIES POUR ATTEINDRE LE PRODUIT 6 :

La promotion des attitudes positives des décideurs, des religieux, des autorités locales sur la PF, la lutte contre le VIH/Sida par l'utilisation du préservatif et contre les MGF, le maintien des adolescentes à l'école s'obtiendra à travers (i) l'élaboration d'une stratégie de plaidoyer en direction des décideurs, des religieux, des autorités locales et élus locaux à partir de l'analyse des perceptions ; (ii) une meilleure prise en compte des contraintes liées à l'implication des hommes en matière de SR ; (iii) l'appui aux réseaux des parlementaires et aux professionnels de la communication ; (iv) le partenariat avec les ONG actives dans le domaine plaidoyer ; (v) le développement de campagnes médiatiques.

<p>PRODUIT 7 Meilleure application du cadre juridique de la promotion de la famille dans les régions d'intervention <i>0.3 M \$ EU dont 0.2 sur fonds multi-bi</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - % d'hommes et de femmes qui connaissent leurs droits selon la CEDEF et selon le Code de la famille - % qui y ont recours en cas de besoin 	<p>Enquête CAP Base de données service litige et tribunaux des moughataas Document d'analyse des registres Rapport d'activités Enquête CAP</p>	<p>Incompatibilités ressenties avec la shariah Coopération effective entre SECF et Ministère de la Justice Capacités humaines de suivi au niveau des tribunaux de moughaatas Capacités des antennes régionales du SECF</p>
---	--	--	--

STRATEGIES POUR ATTEINDRE LE PRODUIT 7 :

L'amélioration de la connaissance par les membres de chaque famille de leurs droits et devoirs s'effectuera à travers (i) une large diffusion du CSP dans les langues nationales au niveau des autorités administratives, de la société civile et des communautés locales ; (ii) l'appui à la mise en place de mesures d'accompagnement juridique pour l'application du CSP dont le renforcement des capacités des services centraux et régionaux du SECF et de la société civile ainsi que la mise en place d'une cellule de coopération entre SECF, Ministère de la Justice (cadis et auxiliaires de justice) et Secrétariat d'état à l'état civil.